Septembre 2015

Brève de sécurité «Travaux de jardinage»

Les conseils du bpa pour les travaux de jardinage automnaux

Le jardin est l'un des derniers refuges verts de l'homme moderne. Pour de nombreux amateurs, il représente un dérivatif contre le stress professionnel. Pourtant, des accidents se produisent régulièrement dans le cadre de cette activité créative et physique, que des mesures de sécurité simples permettraient d'éviter. Le bpa – Bureau de prévention des accidents donne des conseils pour avoir la main verte sans blessure.

Chaque année en Suisse, on dénombre près de 15 000 accidents de jardinage, certains avec de sérieuses blessures. Le manque d'habitude, la précipitation, la fatigue et la négligence en sont souvent les causes premières. Et les chutes d'une échelle peuvent être très graves, voire mortelles.

Pour réduire les risques d'accidents:

- Utiliser une échelle stable, éventuellement arrimée à une branche avec une corde lors de la cueillette ou de la taille d'arbres et d'arbustes. La taille peut être effectuée, sans risque de chute, depuis le sol avec un ébrancheur ou une scie de jardinier prolongée. Il est indispensable de porter des lunettes de protection.
- Protéger ses mains avec des gants et porter des souliers robustes. Tondre la pelouse pieds nus est à bannir.
- Eviter les intoxications et les irritations de la peau en utilisant de préférence des produits biologiques. Un «plus» aussi pour l'environnement.
- Lire le mode d'emploi des produits de jardinage corrosifs; ces derniers ne doivent être utilisés qu'avec les équipements de protection individuelle nécessaires comme des gants, des lunettes et un masque.
- Débrancher les engins électriques qui se bloquent avant toute manipulation. Cela vaut notamment pour les tondeuses, les cisailles à haies, les broyeurs, les scies électriques et les tronçonneuses.
- Equiper toutes les prises extérieures auxquelles on raccorde ces engins avec un interrupteur de protection à courant de défaut (normes de l'Association pour l'électrotechnique et pour les techniques de l'énergie et de l'information ASE). Dans un environnement humide, c'est une sécurité supplémentaire.

En présence d'enfants, il faut redoubler de prudence, notamment tenir les produits toxiques hors de leur portée, renoncer aux plantes toxiques et arbustes à baies (les enfants en bas âge ne peuvent pas faire la différence entre les plantes toxiques et inoffensives) et assurer les mares et les tonneaux d'eau de pluie pour éviter tout risque de noyade.

bpa – Bureau de prévention des accidents, case postale 8236, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch